

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 27 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 R49 Désignation des représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal, au sein du Syndicat mixte du bassin versant de la rivière Ourcq Aval « L'Ourcq Aval ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu la délibération 2017 DVD116 portant sur la création du Syndicat Intercommunal Ourcq Aval ;

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, en date du 11 septembre 2018 et son additif ;

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris,

Délibère :

Sont désignés pour représenter le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal, au sein du Syndicat mixte du bassin versant de la rivière Ourcq Aval « L'Ourcq Aval » (Comité syndical) :

Titulaires :

- Mme Anne TACHÈNE
- M. Éric HÉLARD

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO